

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

PLAN DIRECTEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ (PDDI) DES BASSINS DES FLEUVES

GAMBIE, KAYANGA-GEBA ET KOLIBA-CORUBAL

& PLAN D'INVESTISSEMENT CONJOINT (PIC)

OMVG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

UNCDF



TABLE DES **MATIÈRES**

01 **L'INITIATIVE DE FINANCEMENT BLUE PEACE, CATALYSEUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'OMVG**

- 1.1 OMVG: Promouvoir le Développement par l'Intégration Régionale
- 1.2 Un Plan Directeur pour structurer les Actions de l'OMVG
- 1.3 Concertation et Modélisation: Moteurs de l'élaboration du PDDI

02 **LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT IDENTIFIÉES**

03 **SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT REPONDANT AUX PRIORITÉS DE L'OMVG**

04 **ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU PDDI**

05 **PLAN D'INVESTISSEMENT CONJOINT 2030**

- 5.1 Priorisation des mesures du PDDI
- 5.2 Mesures clés



M. Demba Jallow
Haut-Commissaire, OMVG

En juillet 2023, les experts des quatre (4) États membres (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal) de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (O.M.V.G.) ont validé le Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) et le Plan d'Investissement Conjoint, à l'horizon 2040.

La 49e Session ordinaire du Conseil des Ministres, tenue en novembre 2023, a adopté également ces deux documents qui indiquent les principaux objectifs stratégiques à court, moyen et long terme de l'O.M.V.G.

Pour les années à venir, l'accent est mis sur trois orientations fondamentales : - Gouverner et préserver, - Désenclaver et protéger et - développer durablement. Ce document stratégique est le fruit de deux années d'échanges avec les experts des Etats membres, du personnel du Haut-Commissariat, des partenaires techniques et financiers, du Fonds d'Equipement des Nations Unies (UNCDF) et de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC).

Le Haut-Commissariat de l'O.M.V.G. a pour mandat le développement des trois bassins Gambie, Kayanga-Geba et Koliba-Corubal. Conformément à ses missions de gestion rationnelle et harmonieuse des ressources de ces fleuves, le Haut-Commissariat de l'OMVG a initié ce Plan Directeur de Développement Intégré, pour établir un cadre harmonisé et formel de planification de développement.

Ce PDDI est un outil qui permettra à l'O.M.V.G. de développer une nouvelle initiative sur les mécanismes de financement innovants en vue d'accéder directement aux marchés financiers par l'émission d'obligations. Avec l'appui des Etats membres, cette initiative, appelée "Blue Peace Financing", permettra à l'OMVG. de lever des fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets inscrits dans son plan d'investissement conjoint.

Ce mécanisme de financement est pour l'O.M.V.G. une innovation et permettra de créer un cadre favorable au financement et à l'assistance technique pour encourager une Coopération féconde et dynamique dans la gestion des eaux transfrontalières.

Toutefois, le mode de financement classique de nos partenaires techniques et financiers (PTF) reste maintenu et ouvert pour les projets inscrits dans le Plan d'investissement conjoint du PDDI. Ce plan stratégique doit être accompagné de l'engagement, de l'action, du suivi, de l'ajustement et de l'évaluation.

Il me plaît de formuler ma profonde gratitude à l'UNCDF et à la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) pour leurs appuis techniques et financiers. Je remercie également nos Ministres de tutelle des quatre Etats membres, les Cellules nationales, les cadres des ministères et secteurs concernés, le personnel du Haut-Commissariat de l'O.M.V.G. et à toutes les ressources humaines qui ont pris une part active dans le processus d'élaboration du présent plan.

Mes remerciements et félicitations vont aussi à l'endroit du Groupement BRL/IDEV/COBA qui a élaboré ce plan avec beaucoup de professionnalisme et de compétence.

J'exhorte tous les investisseurs et la communauté internationale intéressés par le financement de la Coopération dans le domaine des eaux transfrontalières et de la mise en valeur des bassins versants, à aider au financement de ce plan qui est un outil pratique de planification, de gestion du développement et porteur d'espoir pour nos populations et nos États.



M. Christian Frutiger
Chef de la Coopération Thématique, DDC

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse se réjouit de l'adoption du Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) et félicite l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) de ce moment historique pour ses quatre États membres : la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, et le Sénégal.

En effet, l'adoption du Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) marque une étape cruciale dans la consolidation de la coopération transfrontalière, et renforce la voie vers un développement durable basé sur la paix, la stabilité et la prospérité dans le bassin du fleuve Gambie. Elle permettra à l'OMVG de jouer pleinement son rôle dans le développement économique de toute la région et l'amélioration des conditions de vie de sa population en termes d'accès aux services de base tels que l'alimentation, l'eau potable et l'électricité.

La Suisse, en tant que fervente promotrice de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau, estime que la diplomatie de l'eau est un vecteur pour la paix et le développement durable. En témoigne son Initiative globale Blue Peace, lancée en 2010 partant du constat que les ressources en eau douce peuvent être autant une source de conflit qu'un facteur de paix et de prospérité.

Officiellement lancée lors du Forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022, l'Initiative de Financement Blue Peace est une réponse à la recommandation spécifique du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix dans son rapport publié en 2017 « Une question de survie » : la nécessité de développer un mécanisme financier durable visant à promouvoir l'eau comme instrument de paix. Elle a ouvert la voie au développement d'un mécanisme financier alternatif pour les entités non souveraines régionales et locales, telles que les organismes de bassin. Une première dans l'histoire de l'eau !

En créant des instruments de financement innovants, y compris des mécanismes de financement mixte qui devraient voir le jour avec l'émission d'une Obligation (Blue Peace bond), l'Initiative de Financement Blue Peace vise à appuyer les pays à réduire le fardeau de leur dette tout en favorisant l'accès à de nouvelles formes de capital.

Ainsi, l'initiative soutient la réalisation de l'agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba qui reconnaît le rôle du secteur privé pour sa réalisation, tout en transformant l'eau d'une source potentielle de conflit en un instrument de coopération et de paix.

Nous espérons qu'en démontrant qu'un tel mécanisme financier innovant est possible, de nouveaux marchés seront créés dans le domaine du financement durable, en utilisant l'eau comme vecteur de paix, de développement durable et de prospérité.

La Suisse fait incontestablement figure de pionnière avec cette initiative, et nous en sommes très fiers. Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de l'OMVG et de ses États membres, que nous tenons très sincèrement à remercier ici pour l'excellente collaboration, ainsi que la confiance accordée dans ce partenariat très fructueux avec l'UNCDF. Nous adressons encore une fois nos plus vives félicitations à l'OMVG pour l'élaboration de son PDDI, et lançons un appel à tous les partenaires à s'engager en faveur de sa réalisation.



M. Pradeep Kurukulasuriya
Secrétaire Exécutif, UNCDF

L'eau est l'élément vital des écosystèmes, indispensable à la santé et au bien-être de l'homme, une condition préalable à la prospérité économique et un bien d'une valeur inestimable.

En même temps, l'eau est non seulement multisectorielle, mais aussi transfrontalière. L'eau crée des interdépendances sociales, économiques, environnementales et politiques. Les eaux transfrontalières ne soutiennent pas seulement les moyens de subsistance des populations transfrontalières, mais relient également les secteurs économiques et les écosystèmes des bassins. Néanmoins, les demandes contradictoires sur les eaux partagées peuvent conduire à des conflits politiques et à l'instabilité régionale.

En fin de compte, l'eau peut favoriser la coopération ou alimenter la discorde. C'est pourquoi l'eau est au cœur même de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'objectif de développement durable n° 6 (ODD 6), à savoir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous, est étroitement lié à tous les autres ODD.

Le Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) adopté par l'Organisation pour la Mise en du Fleuve Gambie (OMVG) démontre que l'eau a le pouvoir d'unir. Il prouve que la coopération transfrontalière dans le secteur de l'eau est une condition préalable au développement durable, à la paix et à la stabilité.

L'UNCDF est honoré d'être le témoin de ce moment historique pour l'Afrique de l'Ouest et les populations transfrontalières des quatre États membres de l'OMVG : La Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Le PDDI est le résultat d'un processus de négociation inclusif entre les quatre pays membres et les parties prenantes, ainsi que de plus de deux (2) ans de renforcement des capacités et d'assistance technique de la part du Programme de financement Blue Peace de l'UNCDF, soutenu par la Direction du développement et de la coopération (DDC) Suisse. L'ensemble de l'organisation de l'UNCDF est enthousiasmé par l'impact potentiel associé aux plus de 180 projets du plan directeur, qui pourraient bénéficier directement et indirectement à six millions de personnes grâce à un meilleur accès à l'eau potable, à l'énergie, à l'irrigation, à l'assainissement et à d'autres services liés à l'eau essentiels à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à bien d'autres secteurs encore.

Le PDDI est un exemple de collaboration et de soutien entre les parties prenantes pour réaliser toutes les promesses des ressources en eau partagées. L'accent mis sur le financement des services liés à l'eau nous incite à poursuivre la recherche de modèles innovants qui donnent aux autorités locales, régionales et aux communautés les moyens d'agir.

L'UNCDF est vraiment fier d'avoir accompagné ce processus et d'avoir atteint cette étape importante dans la mise en œuvre de l'Initiative de Financement Blue Peace dont la vision est de promouvoir un monde où l'accès abordable et sûr aux services liés à l'eau est fourni à tous, et où l'eau est un vecteur de coopération et de paix, de sociétés inclusives ainsi que de développement économique et durable, tandis que les ressources en eau sont gérées d'une manière durable, équitable et intégrée. Le programme y parviendra en débloquant des capitaux publics et privés pour améliorer l'accès à ces services liés à l'eau, tout en contribuant à la gestion durable et intégrée des ressources en eau, à la coopération dans le domaine de l'eau et à la paix.

Cela reflète le mandat d'investissement unique de l'UNCDF qui consiste à combiner et à déployer des subventions, des prêts et des garanties pour mobiliser des financements qui permettront d'intensifier le développement là où les besoins sont les plus importants. C'est cette capacité unique au sein du système des Nations Unies qui a permis à notre organisation d'être un partenaire de premier plan dans ce moment crucial pour l'OMVG. L'adoption du PDDI ne se traduira pas seulement par un dividende financier pour le développement. Elle soutiendra également un dividende de la paix qui permettra aux flux d'eau transfrontaliers de faire progresser la paix. Et non d'exacerber les conflits.

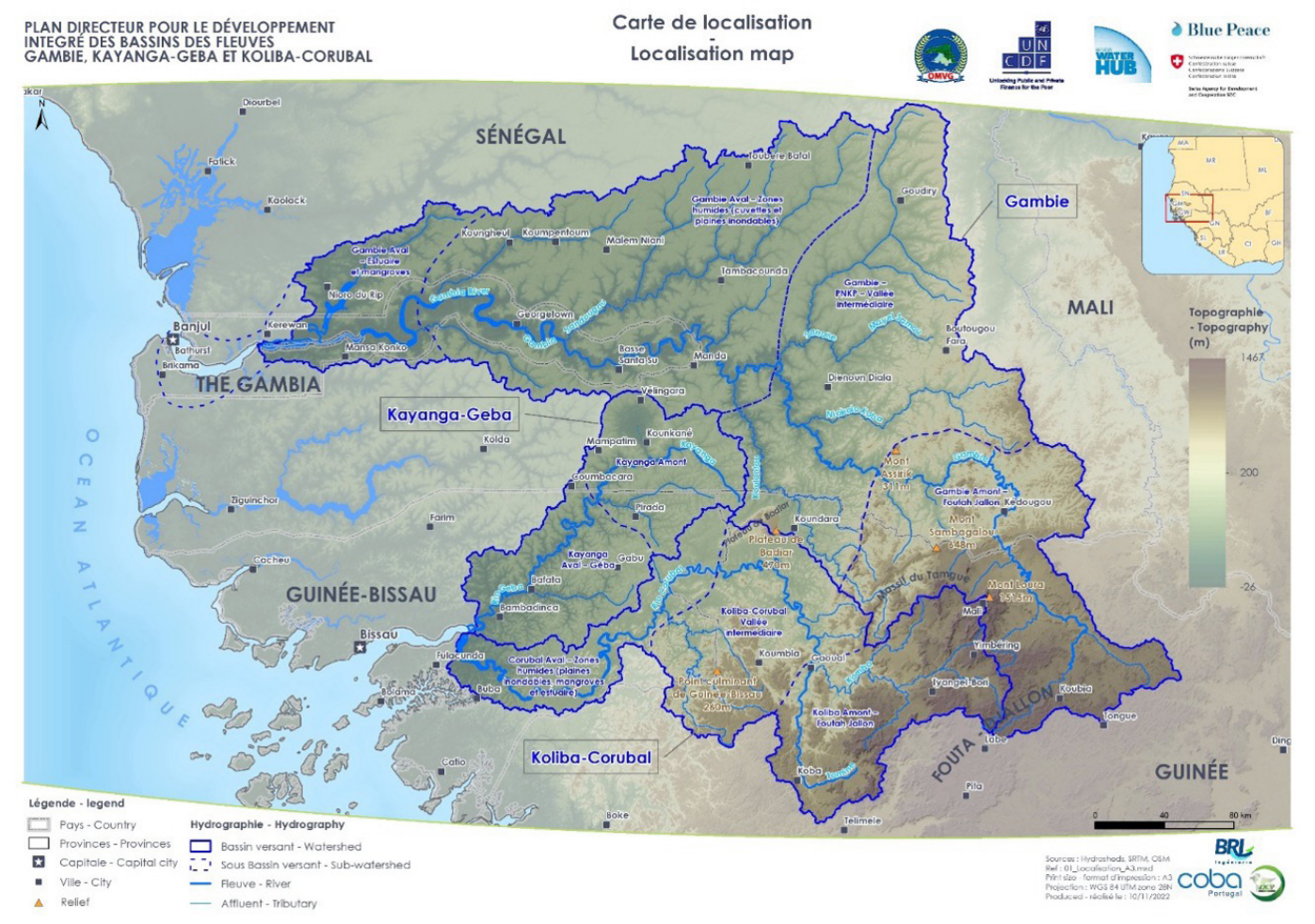
L'UNCDF adresse ses plus vives félicitations à l'OMVG et ses plus sincères remerciements à la Suisse pour son soutien indéfectible à cette initiative novatrice. En tant que Secrétaire Exécutif de l'UNCDF, j'espère que cette initiative incitera d'autres pays riverains à coopérer et à gérer conjointement leurs ressources en eau partagées pour le bien-être à long terme de leurs communautés.

1 L'INITIATIVE DE FINANCEMENT BLUE PEACE, CATALYSEUR DU PDDI DE L'OMVG

1.1 OMVG: PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT PAR L'INTÉGRATION RÉGIONALE

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) est l'organisation intergouvernementale créée en 1978 par les Etats de la Gambie, et du Sénégal, rejoints ensuite par la Guinée en 1981 et la Guinée Bissau en 1983, dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel de la région à travers l'exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Géba et Koliba-Corubal. Le Haut-Commissariat de l'OMVG est l'organe d'exécution des programmes de développement intégré des quatre pays membres.

L'espace OMVG s'étend sur trois bassins versants d'une superficie d'un peu plus de 116 000 km², dont 76 000 km² pour le fleuve Gambie, 25 000 km² pour le Koliba-Corubal et 15 000 km² pour le Kayanga-Geba. L'ensemble des fleuves rejettent à l'Océan Atlantique chaque année en moyenne 20 000 Mm3 d'eau.



L'OMVG a pour missions d'atteindre **l'autosuffisance énergétique et alimentaire pour les populations des bassins, d'accélérer le développement économique et de réduire la vulnérabilité des États membres aux risques climatiques, de sécuriser les revenus des populations des bassins et de préserver l'équilibre des écosystèmes dans les bassins versants des trois fleuves.**

1.2 UN PLAN DIRECTEUR POUR STRUCTURER LES ACTIONS DE L'OMVG

UN OUTIL POUR STRUCTURER LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE L'OMVG D'ICI 2040

Conscient de ces enjeux, le Conseil des Ministres de l'OMVG, en sa 45ième session ordinaire, tenue le 21 décembre 2019 à Banjul en Gambie, a ainsi engagé le Haut-Commissariat de l'OMVG et ses parties prenantes dans l'élaboration d'un document de planification qui lui permette d'atteindre ses objectifs et de définir les modalités d'utilisation des ressources en eau du bassin, le Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) [Résolution n°13/CM/45/B/G].

L'objectif du PDDI est la formulation **d'une stratégie de développement intégré des ressources partagées des bassins des fleuves transfrontaliers de l'espace OMVG, afin de viser le développement de ces territoires et des pays concernés tout en prenant en compte les menaces** qui pèsent sur les ressources et les territoires. Il vise également à définir les mesures appropriées, les priorités d'investissement et le cadre institutionnel de leur mise en œuvre.

L'horizon temporel de planification a été fixé à 2040.

UN OUTIL POUR RENFORCER LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'OMVG tire à ce jour ses ressources financières pour ses projets principalement des contributions individuelles de ses quatre États membres. En effet, les mécanismes de financement du développement visent majoritairement les États souverains, et il n'existe pas d'instrument financier capable de canaliser le financement directement vers l'entité supranationale qu'est l'OMVG. Ce mécanisme de financement est lent et donne lieu à un réseau complexe de contrats et conditionnalités le rendant inefficace.

Face à ces difficultés, la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) proposent le mécanisme **de financement Blue Peace.** Cette initiative de financement a été initiée en décembre 2019, à la suite du 8ème Forum Mondial de l'Eau (FME), qui s'est tenu au Brésil en 2018. Elle fait suite à une recommandation spécifique du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix qui est de promouvoir l'accès au capital pour les entités non souveraines en utilisant l'eau comme point d'entrée pour les coopérations multipartites et de les transformer en plateformes d'investissement.

Cette facilité de financement **cherche à innover et créer un cadre favorable au financement et à l'assistance technique** pour encourager la coopération transfrontalière autour de la ressource en eau et permettre aux organismes de bassin tels que l'OMVG d'accéder directement aux marchés financiers pour développer des projets d'envergure liés à l'eau. Cela passe notamment par **le développement de plans d'investissement conjoints transfrontaliers et multisectoriels** favorisant la coopération transfrontalière en matière d'eau. Le PDDI à l'échelle du bassin approuvé par les pays membres s'inscrit alors dans cette démarche comme **un outil servant de cadre commun** qui permettra la création des plans d'investissement détenus et gérés par les États membres.

Une **structure de financement mêlant capitaux privés et argent public** est en cours de mise en place pour investir dans le nouveau type d'instrument financier appelé Blue Peace Bond. L'approche par portefeuille de projets permet de créer des plans d'investissements intégrant à la fois des projets à faible et à fort flux de revenus, offrant la possibilité aux projets à faible revenu de bénéficier également des investissements.

L'OMVG est le premier organisme de bassin fluvial à mettre en place un mécanisme de financement Blue Peace.

ADOPTION ET MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le Conseil des Ministres de l'OMVG a adopté, lors de sa Session ordinaire de Novembre 2023, le Plan Directeur de Développement Intégré (PDDI) et d'Investissement Conjoint qui reflète la vision de l'Organisation à l'horizon 2040. Le PDDI est le résultat d'un long processus inclusif de consultations et de négociations. Sa validation marque ainsi un tournant décisif tant en termes de coopération transfrontalière et multisectorielle que d'investissement.

Le PDDI a permis d'identifier les problématiques transfrontalières de l'espace OMVG, d'établir des schémas directeurs sectoriels, de définir une vision et une stratégie d'intervention.

Ces schémas directeurs sectoriels se déclinent en programmes du PDDI dans un Plan d'Investissement Conjoint. L'objectif du PDDI est d'avoir un cadre cohérent pour la mise en œuvre de 179 mesures identifiées et qui seront déclinées en actions, projets et programmes que l'Organisation a planifiés sur les 20 prochaines années, dans les domaines de l'énergie, l'agriculture, l'environnement et le transport fluvial.

Le PDDI sera un véritable outil de renforcement de l'intégration régionale et de lutte contre la pauvreté et l'émigration clandestine. L'OMVG va recourir aux marchés internationaux de capitaux pour le financement du PDDI par la mobilisation de financements innovants.



L'OMVG s'engage d'ores et déjà dans la mobilisation des ressources financières permettant de mettre en œuvre le PDDI. Dans cette perspective, l'OMVG s'appuie sur l'Initiative de Financement Blue Peace. Cette structure de financement mêlant capitaux privés et argent public est en cours de mise en place pour investir dans le nouveau type d'instrument financier appelé Blue Peace Bond.

L'approche par portefeuille de projets permet de créer des plans d'investissements intégrant à la fois des projets à faible et à fort flux de revenus, offrant la possibilité aux projets à faible revenu de bénéficier également des investissements.

En 2020, **une résolution a été signée** au Conseil des ministres des États membres de l'OMVG afin que l'OMVG et ses partenaires de Blue Peace (DDC et UNCDF) puissent entrer officiellement dans la phase de mise en œuvre du mécanisme de financement Blue Peace.

UNE DEMARCHE EN TROIS PHASES

1
DÉCEMBRE 2021

ÉTUDE DIAGNOSTIC

Identifier les problématiques et les enjeux de développement des trois bassins de l'OMVG

2
MARS 2022

DEVELOPPEMENT DE 6 PLANS SECTORIELS

- Agriculture, élevage, forêts, pêches
- Gestion et protection de l'environnement & des écosystèmes
- Énergie, mines, industries & artisanat
- AEP, assainissement & santé
- Transport & communication
- Connaissance et gouvernance des ressources en eau

3
AOÛT 2022

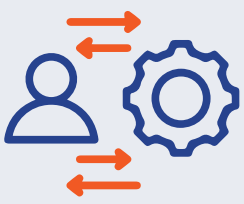
PLAN DIRECTEUR

Du développement intégré des trois bassins versants de l'OMVG :

Un plan d'action à 2040 articulant les 6 plans sectoriels pour lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement et renforcer la coopération entre les pays de l'OMVG.

1.3 CONCERTATION ET MODÉLISATION: MOTEURS DE L'ÉLABORATION DU PDDI

APPROCHE TECHNIQUE



Co-construction

Participation au travers de trois temps prévus à chaque phase : consultation des parties prenantes. concertation au niveau national et concertation au niveau régional

Modélisation

Modélisation hydro-éonomique de scénarios de dévéloppement possible. Allocation de la ressource. coûts et bénéfices.



2 LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT IDENTIFIÉES

Il s'agit entre autres d'une forte croissance démographique (mais faible densité de population avec une population jeune, majoritairement **rurale et mobile)** et d'une situation socio-économique vulnérable (inflation marquée, **fortes inégalités de richesse dans la population**, croissance du PIB irrégulière) avec une **aggravation de la situation alimentaire et nutritionelle.**



Des ressources en eau abondantes mais peu connues et avec des étiages sévères.

L'hydraulicité des bassins est conséquente - modules de 230 m^3/s ot 390 m^3/s pour les fleuves Gambie et Corubal - mais variable avec des débits mensuels voriant de 0.5 à 550 m^3/s. Entre 65% et 85% des débits de pluviométrie sur la periode de 1970-1990 (-15% en moyenne). La pluppart des grands cours d'eau n'ont pas encore retrouvé leurs débits d'avant la sécheresse.



Des écosystèmes soumis à des dynamiques asymétriques.

Depuis la fin du 20eme siècle, on assiste a un reverdissement général des plateaux du Fouta Djalon et des savanes soudaniennes, en lien avec le retour des pluies à des niveaux moyens. La biomasse est ainsi en croissance constante dans le massif du Fouta Djalon. Cependant des poches de déforestation latente persistent autour dos pôles urbains et des projets agro-industriels.



L'agriculture, une activité dominante dans les 3 bassins.

Le potentiel agricole des pays de l'OMVG est important, en raison de la pluviométrie et de la diversité des terres qui permettent plusieurs types de cultures. La surface arable représente représentante en moyenne 24% de la superficie totale des pays. Toutefois, seulemen environ 58% des surfaces arables sont cultivées annuellement, en 2020, seuls 4900 ha étaient irriguées sur les 18 000 ha de périmètres équipés existants dans l'espace OMVG.
Les projections indiquent que si ces surfaces sont irriguées à 67500 ha en 2040, le besoin en eau passerait alors de 265 Mm^3 aujourd'hui à 1450 Mm^3 par an en 2024.



L'élevage, un fort potentiel sous-exploité.

Le potentiel pastoral des pays de l'OMVG est conséquent avec des ressources animales diversifiées et relativement importantes, des ressources hydriques abondantes et des zones pâturables importantes. L'augmentation du cheptel associée aux taux de croissance actuels conduirait à multiplier les effectifs par 6, en particulier dans les parties en amont des bassins. Les besoins en eau pour l'élevage seraient alors multipliés par 3 d'ici 2030 (passant de 78 Mm^3 en 2020 à 222 Mm^3 en 2030) et par plus de 4 en 2040 (341 Mm^3), tout comme les besoins en surface fourragères.

UN FAIBLE ACCÈS À L'ÉNERGIE MALGRÉ UN POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE CERTAIN, ENCORE INEXPLOITÉ.



Aujourd'hui, les principales sources d'énergie de l'espace OMVG sont le bois, le charbon (70 à 90%), le pétrole et le gaz de pétrole liquéfié(10%) et l'électricité(-1%). La contribution de l'électricité au développement industriel est ainsi mineure. La capacité de production d'électricité renouvelable installée est en effet très faible a ce jour (entre 0.6 et 30W par habitant en 2019 selon les pays).

La demande en énergie électrique pourrait exploser d'ici 2040, pour atteindre 1240 GWh, soit un besoin de 400 MW de capacité installée. Il y a un très fort enjeu stratégique d'exploiter les énergies renouvelables et notamment l'hydroélectricité pour développer les activités économiques, en particulier en zones rurales.

DES RESSOURCES MINIÈRES CONSÉQUENTES.



La Guinée possède par exemple les plus grandes réserves mondiales de bauxites. Le secteur souffre cependant d'une connaissance insuffisante des ressources minérales et du manque d'infrastructures. Par ailleurs, l'impact environnemental et humain causé par l'exploitation et le rejet de produits toxiques dans le milieu naturel est important et peu maitrisé.

L'ENCLAVEMENT FREINE LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LES ZONES RURALES.



Le fort enclavement des zones rurales des 3 bassins freine leur développement économique et ne permet pas à la population de se fixer. Le développement des réseaux de transport et communication est donc prioritaire. Aussi, la pêche, l'industrie, l'artisanat et la production forestière sont des secteurs à fort potentiel.

Les filières sont cependant peu structurées et la valeur ajoutée limitée, elles souffrent de l'absence de cadre réglementaire harmonisé pour un développement durable

DES SERVICES ESSENTIELS TRÈS FRAGILES



Avec un taux de desserte de la population d'environ 62% en milieu rural. L'accès à l'eau potable est très insuffisant. L'accès à l'assainissement est encore limité puisque les pourcentages de ménages disposant de toilettes non-améliorées au pratiquant de la défécation à l'air libre dans l'espace OMVG sont moyennes de 80% au Senegal, 60% en Gambie, 60% en Guinée et 92% en Guinée-bisseau. Les systèmes de santé sont aussi très fragiles.

DE FORTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX: PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME



Les aires protégées représentent une surface totale de 25 000 km*, soit 22,5 % de la surface totale des trois bassins versants. Prés de 90 aires protégées, dont 15 présentant une dépendance très forte à l'eau, accueillent une biodiversité d'une richesse exceptionnelle: de la faune et la flore du Parc National du Niokolo Koba aux complexes de mangroves dans les 3 estuaires, parmi les plus préservés du Continent. Il est fait état cependant de pressions sur les ressources, de recul des milieux naturels et des espèces inféodées. L'activité humaine est la pression majeure s'exerçant sur la biodiversité.

Compte tenu des enjeux exposés, les priorités énoncés par l'OMVG sont les suivantes :

- **Gestion et coopération intégrées des Etats,** et amélioration de la connaissance des ressources partagées ;

- **Amélioration du cadre de vie dans les zones rurales et lutte contre la pauvreté** par le développement des services de base, la création d'opportunités économiques, le désenclavement et l'interconnexion ;

- **Développement et intégration socio-économique du bassin**, y compris l'amélioration des **sécurités alimentaires et énergétiques** ;

- **Protection des écosystèmes** des bassins, **gestion durable des ressources naturelles, et adaptation au changement climatique.**

3 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT RÉPONDANT AUX PRIORITÉS DE L'OMVG

Des chemins de développement possibles à l'horizon 2040, répondant aux priorités de l'OMVG, et combinant des ambitions contrastées de chaque secteur économique ont été proposés, modélisés et soumis à la concertation.

Certains de ces scénarios peuvent constituer différentes étapes d'une même trajectoire de développement, et il est possible d'identifier des passerelles entre les scénarios (voir figure ci-dessous).

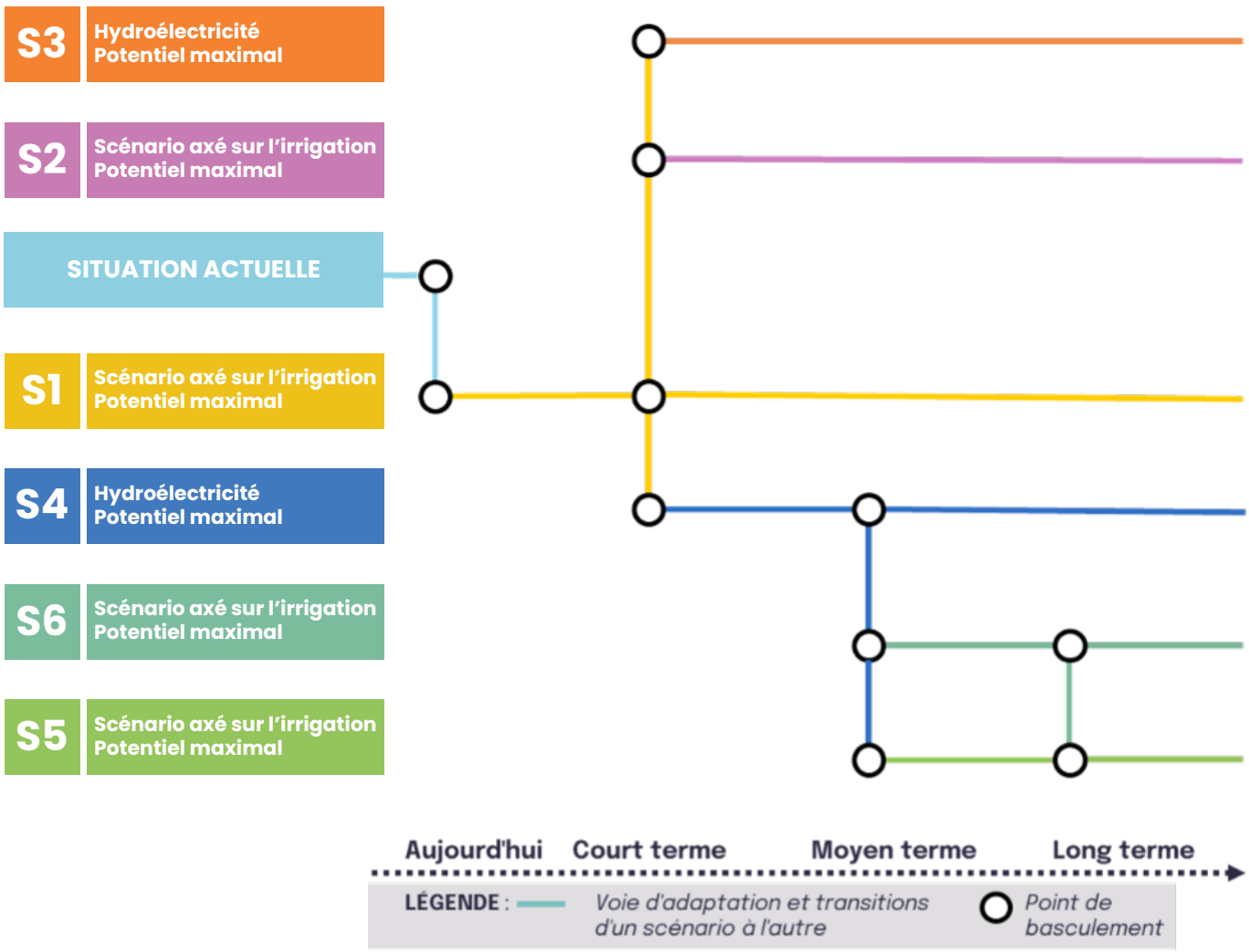
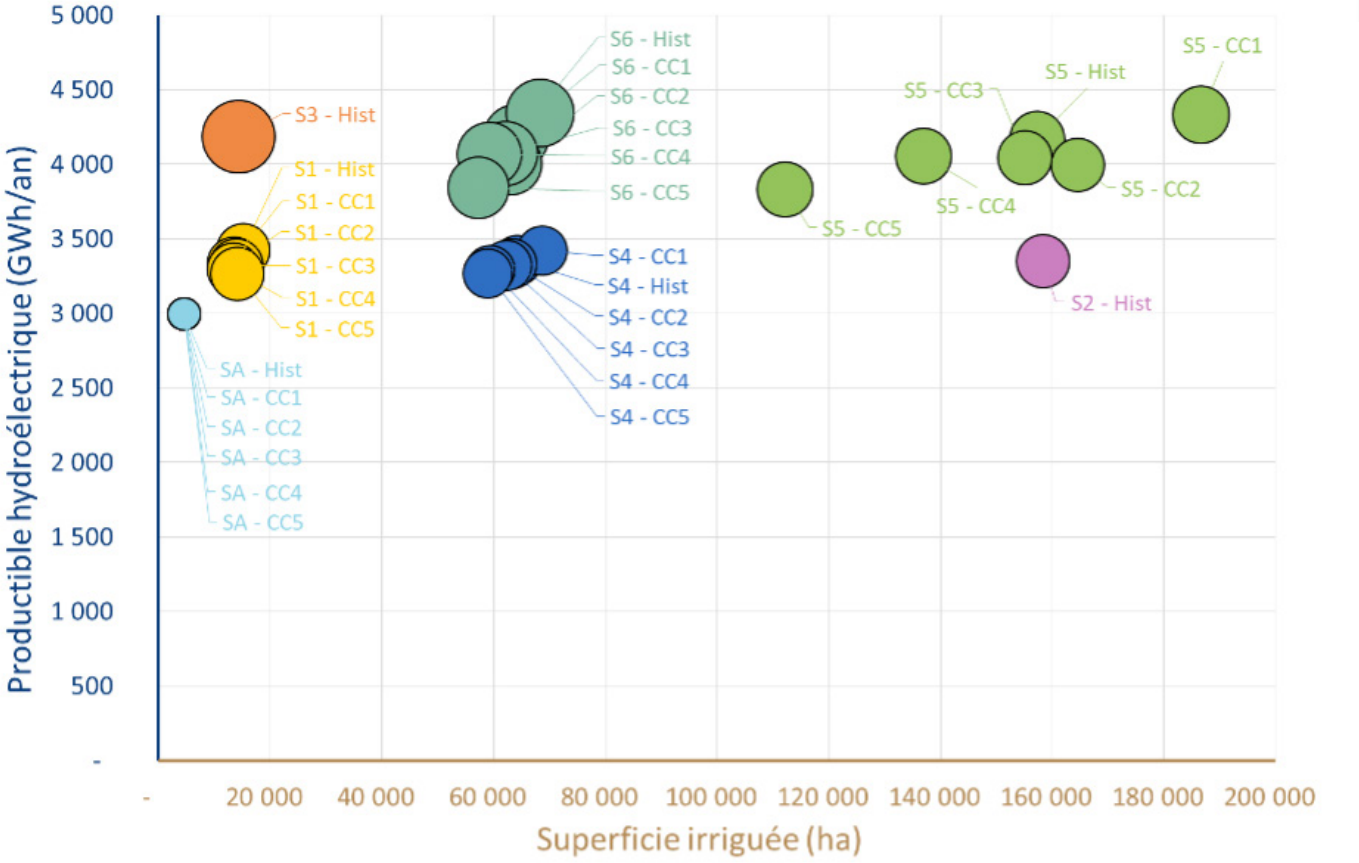


Figure: Chemins de développement possibles à court et à long terme

L'ambition de développement que chaque scénario permet d'atteindre a été comparée, dans différents scénarios de changement climatique, afin d'en tester la robustesse et la durabilité. Le diagramme ci-dessous confronte le développement de l'agriculture irriguée et celui de l'hydroélectricité.



Le processus de concertation, décrit dans le diagramme ci-desous, a permis d'atteindre un consensus et d'adopter le scénario n° 6, combinant un développement ambitieux de l'hydroélectricité et un développement raisonnable de l'agriculture irriguée.

ATELIER RÉGIONAL N° 1:
5 scénarios de dévelop-pement approuvés

MODÉLISATION :
ANALYSE DES SCÉNARIOS

ATELIER RÉGIONAL N° 2:
Présentation des résultats pour les 5 scénarios

SCÉNARIOS 4 ET 5 RETENUS,
MAIS SANS CONSENSUS

Série de réunions bilatérales
Émergence d'un scénario de compromis **(SCÉNARIO 6)**

MODÉLISATION :
ANALYSE DU SCÉNARIO 6

ATELIER RÉGIONAL N° 3:
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.

SCÉNARIO 6 ADOPTÉ PAR LES 4 ÉTATS MEMBRES

UN PLAN DIRECTEUR
AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS

UNE VISION

L'espace OMVG, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et une protection des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2040."

3 ORIENTATIONS FONDAMENTALES

1. Gouverner et préserver
2. Désenclaver et protéger
3. Développer durablement

...CIBLANT LES ENJEUX MULTISECTORIELS PRIORITAIRES

179 Mesures multisectorielles identifiées

UNE STRATÉGIE COMMUNE pour développer les 3 bassins

7,95 MILLIARDS USD

- Sécuriser la production **AGRICOLE**
  - 64,000 ha
  - X6
- Garantir l'accès à **L'ÉNERGIE**
  - 1,100 GWh
- 100% d'accès à l'eau et aux **SERVICES DE BASE**
- Développement des réseaux de communication **Désenclavement**

6.6 M de bénéficiaires

ROBUSTE face aux effets du changement climatique

PROTECTION des hotspots de la biodiversité

***6 secteurs différents :**
1- Agriculture, élevage, forêts, pêches. 2-Énergie, mines, industries et artisanat. 3-Transports et communication. 4-Gestion et protection de l'environnement et des écosystèmes. 5- AEP, assainissement et santé. 6-Connaissance et gouvernance des ressources en eau.

LA VISION ET LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU PDDI

La vision et les Orientations Fondamentales (OF) du PDDI ont été définies en prenant en compte les critères suivants :

- Les grands enjeux transfrontaliers identifiés en Phase 1 ;
- Les schémas sectoriels et leurs axes stratégiques, définis en Phase 2 ;
- Les priorités et objectifs de base de l'OMVG ;
- D'autres exemples de Plans Directeurs ;
- Les Objectifs de Développement Durable ;
- Le recentrage autour de la ressource en eau de l'espace OMVG,

L'énoncé de la Vision proposé par les parties prenantes encadre les orientations stratégiques de développement de l'espace OMVG :

« ***L'espace OMVG, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et une protection des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2040*** ».

Cet énoncé utilise le concept de bassin hydrographique pour mettre en évidence la solidarité et la communauté d'intérêt qui lient les Etats tributaires de ces trois bassins dans l'exercice de leurs droits et de leurs obligations relatifs à l'usage de leurs ressources en eau communes. Les pays membres de l'OMVG acceptent de s'approprier cette logique reposant sur la communauté d'intérêt entre les Etats riverains et la souveraineté territoriale limitée sur les ressources d'eau partagées qui peut éventuellement en découler. Cette communauté d'intérêt repose sur un développement du territoire ayant les grands axes suivants :

- **Une gestion durable des ressources naturelles**, qui étant données les menaces pesant actuellement sur ces ressources, est une condition fondamentale et impérative pour le développement économique et social des populations. Cette gestion durable signifie que les conditions d'exploitation de ces ressources doivent garantir la préservation dans le temps à la fois de la quantité et de la qualité de ces ressources

.

- **La réduction de la pauvreté** qui est au cœur de la préoccupation commune des États et qui, si elle n'aboutit pas, peut remettre en cause toutes les autres orientations de développement.

- **L'accroissement de la richesse et son partage équitable**, qui seul peut justifier l'intérêt des contraintes ponctuelles qu'acceptent de supporter les Etats individuellement pour l'intérêt commun. Cette orientation est le ressort qui doit lancer toute la dynamique de la Vision.

- **L'amélioration de la qualité de vie**, qui est au niveau local la traduction d'un accroissement de la richesse associé à une préservation des ressources naturelles. La mise en œuvre de la Vision doit veiller à ce que cet aspect accompagne parallèlement et au même rythme les autres évolutions.

- **La stabilité politique**, à laquelle la mise en œuvre de la Vision peut participer grâce à toute la dynamique de concertation qui est la base d'une démarche de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau transfrontalière.

- **L'intégration économique sous-régionale** pour laquelle les principaux aménagements liés à la ressource en eau sont des éléments déterminants.

Ces grands axes sont directement en lien avec les Objectifs du Développement Durable.

Orientations fondamentales

Les orientations fondamentales visent à structurer le Plan Directeur pour décliner la Vision en grands groupes de mesures ciblant les enjeux transfrontaliers et priorités de l'OMVG.
Leur définition repose sur l'agrégation des logiques suivantes :

- Cibler les enjeux identifiés et les priorités énoncées par l'OMVG et les Etats membres ;

- Refléter le lien intrinsèque entre développement économique et gouvernance et protection des ressources en eau et de l'environnement, pour un développement qui soit durable ;

- Réunir des mesures de type infrastructures (ouvrages hydrauliques, périmètres irrigués, etc), très attractives pour les financeurs, et des mesures habilitantes, de type création de connaissance, conservation des écosystèmes, renforcement institutionnel, ou renforcement des capacités, souvent plus difficiles à financer, mais qui permettent la mise en œuvre ou renforcent l'efficacité des mesures de type infrastructures. Cela afin à la fois de constituer des paquets d'action attractifs pour les partenaires techniques et financiers et faciliter le financement puis la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PDDI.

- Associer des mesures économiques à des mesures environnementales ou sociales.



Le Plan Directeur s'articule autour de trois orientations fondamentales qui structurent une logique d'intervention. L'OF1 construit l'ensemble des prérequis nécessaires à une réalisation efficace et durable des mesures de l'OF2, qui à leur tour contribuent à la satisfaction des besoins en services de base (adduction en eau potable, accès à l'assainissement, transport, accès à l'énergie) de la population, pour créer un environnement favorable au développement durable des filières économiques (agriculture, élevage, pêche, forêt, mines, artisanat), focus de l'OF3.

De plus, chacune des Orientations Fondamentales consiste en un équilibre entre paquets d'actions complémentaires. Enfin, la formulation des intitulés intègre à la fois une dimension évoquant l'action stratégique et une dimension reflétant le résultat attendu :

OF1 GOUVERNER ET PRÉSERVER

La coopération au service de l'eau,Des ressources en eau préservées grâce à une coopération renforcée.

OF2 DÉSENCLAVER ET PROTÉGER

Des bassins interconnectés durablement aux écosystèmes riches

OF3 DÉVELOPPER DURABLEMENT

Un développement harmonieux, robuste aux impacts du changement climatique

Élaboration du programme d'action

Le programme d'action du PDDI constitue un plan d'adaptation des trois bassins de l'OMVG au changement climatique. Le programme d'action du PDDI est constitué de paquets d'action dans chacune des dispositions. Ces actions proviennent des six schémas sectoriels élaborés en Phase 2. Elles peuvent être classées deux grandes catégories :

- Les actions qui n'ont pas d'incidence directe sur la mobilisation de la ressource en eau. Il s'agit de toutes les mesures de conservation des écosystèmes, de renforcement institutionnel et de certaines activités socio-économiques (pêche, tourisme, foresterie, assainissement, santé, transport routier, transport aérien, production d'énergie solaire, etc). Pour ces actions ne posant pas de contrainte particulière aux autres activités au regard de la mobilisation de la ressource en eau, il s'agit d'évaluer si chacune répond effectivement aux objectifs de la Vision du PDDI et si chacune entre bien dans le mandat et le champ d'action de l'OMVG. (Voir section 3.3)
- Les actions qui ont, au contraire, des incidences directes sur la mobilisation de la ressource en eau. Il s'agit des actions de développement des ouvrages multi-usages de stockage de l'eau ou de prélèvement en eau (AEP, abreuvement du cheptel, irrigation, stockage pour production électrique, navigation). Ces actions peuvent être contraignantes sur le milieu naturel ou sur d'autres activités dépendantes de la ressource en eau en aval.

Pour ces dernières actions, il a été essentiel, au titre des principes de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau, d'analyser en détail les impacts réciproques des différentes actions vis-à-vis de l'optimisation de la ressource en eau, des résultats socio-économiques et du milieu naturel. La sélection, l'adaptation et la hiérarchisation de ces actions dans le cadre du PDDI a découlé de ces impacts, de leur compatibilité avec les objectifs de la Vision, et du choix final des Etats membres sur les priorités à retenir. Pour conduire cette analyse et évaluer les trajectoires de développement possibles, des scénarios de gestion et d'aménagement des ressources en eau ont été proposés, en concertation avec les parties prenantes.



SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTION

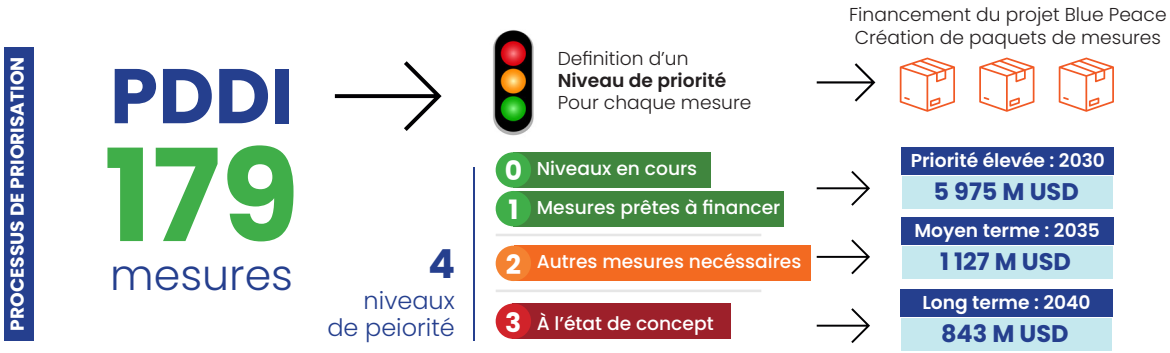
OF	Disposition	de mesures	(Millions USD)
Orientation Fondamentale 1 : Gouverner et préserver		**49**	**174**
D1.1	Développer les connaissances sur les ressources en eau et l'environnement	4	3.6
D1.2	Assurer un suivi de la quantité et qualité de la ressource en eau	9	79.7
D1.3	Renforcer les compétences et les capacités des acteurs de la gestion de l'eau	7	11.4
D1.4	Renforcer le cadre institutionnel pour assurer une gestion intégrée des ressources en eau	9	26.0
D1.5	Renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour permettre une valorisation durable des ressources en eau	9	27.5
D1.6	Favoriser la coopération transfrontalière autour de la ressource en eau	4	1.0
D1.7	Appuyer la recherche et la diffusion de la connaissance autour des secteurs valorisant la ressource en eau	7	25.2
Orientation fondamentale 2 : Désenclaver et protéger		**59**	**6 357**
D2.1	Développer les services essentiels de manière sûre et durable en sensibilisant aux enjeux environnementaux et d'hygiène	15	2 479.0
D2.2	Désenclaver et interconnecter les bassins versants	10	149.6
D2.3	Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants	13	3 684.5
D2.4	Protéger les écosystèmes des impacts liés à l'activité humaine	14	26.9
D2.5	Mettre en valeur les écosystèmes riches	7	17.4
Orientation fondamentale 3 : Développer durablement		**71**	**1 418**
D3.1	Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement	22	1 007.6
D3.2	Développer durablement les filières économiques de l'élevage et de la pêche	7	42.6
D3.3	Améliorer l'accès au marché et développer les chaînes de valeur pour favoriser les opportunités de développement économique	16	292.5
D3.4	Améliorer la résilience de la population et lutter contre la pauvreté durablement	12	46.6
D3.5	Promouvoir une exploitation durable des mines et de l'artisanat	3	3.6
D3.6	Limiter les impacts néfastes sur les ressources naturelles	7	23.1
D3.7	Sensibiliser pour intégrer les populations aux actions en faveur de la gestion durable	4	2.4
Total		**179**	**7 950**

5 PLAN D'INVESTISSEMENT CONJOINT 2030

5.1 PRIORISATION DES MESURES DU PDDI

L'objectif de la priorisation des mesures du PDDI est de pouvoir constituer des programmes d'investissement conjoints en répartissant les mesures dans le temps. Hiérarchiser les actions permet ainsi de définir différents niveaux de priorité répondant à plusieurs critères. Les mesures prioritaires (Niveau 0 et 1) constitueront le premier Plan d'Investissement Conjoint à l'horizon 2030. Les mesures de moyen terme (Niveau 2) seront programmées à l'horizon 2035, et les mesures de plus long terme (Niveau 3) à l'horizon 2040.

Le Plan d'investissemnt conjoint 2030, pour une mise en œuvre immédiate



Le premier Plan d'Investissement Conjoint (PIC) consiste en une sélection de mesures du PDDI, discriminées au regard des critères définis précédemment, et destinées à être mises en œuvre d'ici 2030.
Le PIC-2030 a vocation à rester un document évolutif, dans lequel des actions pourront être intégrées dans le futur, selon le même processus de sélection. A noter que l'ensemble des actions sont cohérentes avec les politiques, programmes et projets nationaux et régionaux des 4 Etats membres et de l'OMVG, comme cela a été démontré dans les schémas sectoriels. En conséquence, le PIC-2030 n'entre pas en concurrence avec eux. Il vise à mobiliser des sources d'investissements additionnelles, en étant adossé au mécanisme de financement de l'initiative Blue Peace. Il est ainsi positionné comme un plan d'investissement englobant et harmonisant l'ensemble des actions projetées dans les trois bassins de l'OMVG. Chacun des projets de l'OMVG, tels que le projet Energie, ou des programmes d'actions nationaux ou régionaux inclus dans le PIC constituent ainsi les leviers de mise en œuvre des actions qu'ils portent.

2 sous-ensembles de mesures

	Plan d'Investissement Conjoint 2030 *Piloté par l'OMVG*		Mesures prioritaires du PDDI associées au PIC-2030 *Pilotées par les pays*	
	Nb. de mesures	Coûts (millions d'USD)	Nb. de mesures	Coûts (millions d'USD)
Orientation fondamentale 1 : **Governer et preserver**	29	82	2	1
Orientation fondamentale 2 : **Désenclaver et protéger**	18	3 321	7	1 625
Orientation fondamentale 3 : **Développer durablement**	13	92	30	853
TOTAL	60	3 495	39	2 479

La capacité des institutions du bassin à traiter des questions transcendant les secteurs, telles que le changement climatique, tant au niveau local, au niveau national qu'au niveau du bassin, conditionne l'atteinte et la robustesse des résultats attendus de la mise en œuvre du PIC-2030.

Pour cette raison, la grande majorité des mesures de renforcement institutionnel, de renforcement des capacités, et de renforcement des connaissances issues du schéma sectoriel Gouvernance et Connaissance ont été sélectionnées dans ce premier Plan. La mise en œuvre de ces actions est prioritaire afin de garantir la pleine efficacité des autres mesures du PIC-2030.

Enfin, il est intéressant de noter que le PIC-2030 constitue également un Plan d'Investissement Climat. Il comporte principalement des mesures d'adaptation, mais également des mesures d'atténuation, au titre de bénéfices collatéraux induits par des mesures d'adaptation.
Le PIC-2030 est ainsi organisé selon la même architecture que le PDDI. Après concertation avec l'OMVG, le PIC-2030 a été organisé autour de deux paquets d'actions :

- Un paquet d'actions pour lesquelles l'OMVG a un rôle direct dans la mise en œuvre. Ce paquet constitue le volet principal du PIC-2030 ;

- Un paquet d'actions relevant directement des 4 Etats membres, sans intervention de l'OMVG. Ce paquet constitue un volet annexe du PIC-2030.

Dans sa version actuelle (Août 2023), le PIC-2030 comporte **60 mesures**, pour un **montant global de 3 495 millions USD**. Le document annexe regroupant les mesures du ressort du niveau national comporte 39 actions, pour un montant 2 479 million USD. La répartition des mesures est présentée en page suivante.



Les coûts ont été estimés à partir des informations contenues dans les fiches descriptives des projets, transmises par les pays et l'OMVG. L'ensemble des mesures du PUC 2030 est consultable en annexe. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Tableau : Plan d'Investissement Conjoint 2030 de l'OMVG

OF	Disposition	Plan d'Investissement Conjoint - 2030		Mesures prioritaires du PDDI associées au PIC 2030	
		Nombre de mesures	Coûts *(Millions USD)*	Nombre de mesures	Coûts *(Millions USD)*
Orientation Fondamentale 1 : Gouverner et préserver		**29**	**82**	**2**	**1**
D1.1	Développer les connaissances sur les ressources en eau et l'environnement	2	3	2	1
D1.2	Assurer un suivi de la quantité et qualité de la ressource en eau	6	11	0	0
D1.3	Renforcer les compétences et les capacités des acteurs de la gestion de l'eau	2	4	0	0
D1.4	Renforcer le cadre institutionnel pour assurer une gestion intégrée des ressources en eau	5	17	0	0
D1.5	Renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour permettre une valorisation durable des ressources en eau	9	28	0	0
D1.6	Favoriser la coopération transfrontalière autour de la ressource en eau	2	1	0	0
D1.7	Appuyer la recherche et la diffusion de la connaissance autour des secteurs valorisant la ressource en eau	3	18	0	0
Orientation fondamentale 2 : Désenclaver et protéger		**18**	**3 321**	**7**	**1 625**
D2.1	Développer les services essentiels de manière sûre et durable en sensibilisant aux enjeux environnementaux et d'hygiène	1	3	5	1 625
D2.2	Désenclaver et interconnecter les bassins versants	3	0	0	0
D2.3	Développer l'hydroélectricité et assurer la connectivité des bassins versants	9	3 318	0	0
D2.4	Protéger les écosystèmes des impacts liés à l'activité humaine	5	0	2	0
D2.5	Mettre en valeur les écosystèmes riches	0	0	0	0
Orientation fondamentale 3 : Développer durablement		**13**	**92**	**30**	**853**
D3.1	Développer l'agriculture en limitant les impacts sur l'environnement	6	89	11	497
D3.2	Développer durablement les filières économiques de l'élevage et de la pêche	0	0	1	20
D3.3	Améliorer l'accès au marché et développer les chaînes de valeur pour favoriser les opportunités de développement économique	6	1	8	278
D3.4	Améliorer la résilience de la population et lutter contre la pauvreté durablement	1	3	5	40
D3.5	Promouvoir une exploitation durable des mines et de l'artisanat	0	0	2	1
D3.6	Limiter les impacts néfastes sur les ressources naturelles	0	0	2	18
D3.7	Sensibiliser pour intégrer les populations aux actions en faveur de la gestion durable	0	0	1	0
Total		**60**	**3 495**	**39**	**2 479**

5.2 MESURES CLÉS

M3.5 M3.6 M3.7 M3.8 M3.10 M3.24

12 500 ha de riz irrigué dans le **GN**
4 100 ha irrigués - **ROOTS**
10 200 ha développés dans **SODAGRI**
16 100 ha de périmètres irrigués en **GB**
Projet d'irrigation de Campossa
Systèmes hydrauliques pastoraux

M2.27 M2.28 M2.29 M2.30

AHE de Saltinho
AHE de Digan
AHE de Kourwall
AHE de Fellou Sounga

DÉSENCLAVEMENT

M2.19
- Gare routière de Quebo

M2.22
- 30 Ports fluviaux

M2.23
- 90 Bateaux fluviaux

RÉSILIENCE

M3.46
Soutenir la résilience des menages pauvres face aux chocs climatiques

M2.23
Projet de développement rural Integré Gaoual-Koundara-Mali

100%
ACCÈS À L'EAU ET AUX SERVICES DE BASE

M2.1
- Système d'alerte précoce en milieu urbain

M2.2
- Système d'alerte précoce en milieu rural

M2.9
- Infrastructures d'assainissement

GOUVERNANCE

M1.7
Remise en état et extension des réseaux hydrométriques

M1.13
Renforcer la gestion opérationnelle des inondations

M1.40
Établir une charte de l'eau

ENVIRONNEMENT

M2.41
Restauration des terres dégradées à Goudomp et Tanaff

M2.56
Développement du tourisme à Janjanbureh

M2.58
Activité touristique des chimpanzés au Mont Loura







Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC



www.omvg.org